

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande  
canadienne (PDGMMC)

ANNEXE 1-A

5. Les faits médicaux révèlent, tant au Canada qu'aux États-Unis, que les prisonniers de guerre ont une espérance de vie réduite. Certains faits portent à croire que la durée de l'incarcération constitue un facteur.
- Annexe B,  
par. 2, p. 19  
Annexe E,  
par. 33, p. 53
6. Selon les données officielles, 5,15 % des militaires ou de leurs veuves touchent une allocation de guerre aux anciens combattants. La proportion est de 29,4 % chez les marins marchands ou leurs veuves. Ce rapport de 5,7 à 1 témoigne par lui-même du fait que les marins marchands du Canada ont été écartés de la prospérité de l'après-guerre.
- Annexe B, p. 23  
Statistiques  
du Rapport  
annuel  
du MAAAC  
pour  
1987-1988
7. La marine marchande a participé directement au combat en tant que cible mal équipée de l'ennemi. Aucun autre groupe de civils n'a couru d'aussi gros risques ni fait d'aussi grands sacrifices. Le MAAC a défini les civils des Services auxiliaires comme des non militaires ayant fait du service actif à l'étranger. Cette définition contredit celle que le MAAC donne d'un ancien combattant.
- Annexe A,  
par. 9-10  
pp. 11-13  
Annexe E,  
par. 35 à  
35.03,  
pp. 53-59